

# **SEANCE DU 15 AVRIL 2022**

**PRESENTS** : Michel ARNAUD - Yannick BONY – Fabrice BORDERIE - Gilles BOULAY – Pierre GIACOMELLO – Marie-Pierre LAFONT – Danielle ROUX

## **NBI secrétaire de mairie**

Le maire indique que les secrétaires de mairie en place suite à un concours vont percevoir 30 points d'indice supplémentaires par mois. Notre secrétaire de mairie ne peut pas y prétendre car elle n'a pas le concours. Effectuant les mêmes activités que ses collègues, le maire propose de lui donner l'équivalent sous forme de prime soit 36,15 € brut par mois. La proposition est acceptée à l'unanimité.

## **Tarif des impôts et de l'eau**

Le montant des impôts reste inchangé pour cette année.

Le maire propose de modifier le prix de l'eau en ajoutant une nouvelle tranche de 0 à 20 m<sup>3</sup> avec un tarif à 0,60 €, la tranche suivante de 21 à 120 m<sup>3</sup> sera à 0,42 €. L'assainissement serait aussi modifié en mettant en place une tranche de 0 à 20 m<sup>3</sup> à 0,60 €. La proposition est acceptée par l'ensemble du Conseil Municipal.

## **VSB éoliennes**

Le maire indique que le notaire de VSB s'est déplacé pour la signature de l'ensemble des baux.

Avant de signer le bail concernant la commune, le maire a choisi de rencontrer le GPSE pour un avis sur les éoliennes accusées des problèmes de perte d'animaux de M Laurent MEGE. Cette rencontre a permis de rassurer les élus puisque qu'il a été déterminé que les éoliennes n'étaient absolument pas l'élément responsable des problèmes de M Laurent MEGE.

Suite au dernier courrier de M Laurent MEGE, nous avons donc fait une réponse dans ce sens. Le maire rappelle que de nombreuses démarches et contacts ont été pris avec différentes administrations comme la Chambre d'Agriculture, le GDS....pour apporter une aide à M Laurent MEGE même s'il est important de rappeler que les éoliennes en cause ne sont pas sur la commune de Tortebesse tout comme ses bâtiments.

## **Point adressage**

78 % de la population a répondu au questionnaire concernant l'adressage.

Le nom des rues retenu sera celui qui a eu le plus de réponses favorables. Le nom retenu pour la rue principale est « Rue des Jonquilles ». Lorsque la mise en place sera définitive, un courrier sera envoyé aux habitants concernés pour leur indiquer leur nouveau nom de rue et numéro.

### **Questions diverses**

L'ouverture de la pêche est fixée au 1<sup>er</sup> mai selon les mêmes conditions que les années précédentes.

Le balayage de Tortebesse se déroulera le 27 Avril.

Michel Arnaud et Pierre Giacomello en charge des bois ont fait une estimation sur le prix minimal de vente des bois. Cette proposition sera envoyée à l'ONF.

Les coupes de cette année seront très importantes. Nous demandons à la population de ne pas hésiter à informer la mairie sur des éventuels problèmes dans la gestion des chemins lors de la coupe et du transport des bois.

*Relecture : Gilles BOULAY et Danielle ROUX*